



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-018-2016-05

PUBLIÉ LE 17 MAI 2016

# Sommaire

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

IDF-2016-05-17-001 - Arrêté modifiant l'arrêté n°20160427-020 du 27 avril 2016 portant organisation de l'élection des représentants des communes concernées de l' Oise, de la Seine et Marne, de la Seine Saint Denis et du Val d' Oise à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris- Charles de Gaulle (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-05-17-001

Arrêté modifiant l'arrêté n°20160427-020 du 27 avril 2016  
portant organisation de  
l'élection des représentants des communes concernées de l'  
Oise, de la Seine et Marne, de la Seine Saint Denis et du  
Val d' Oise à la commission consultative de  
l'environnement de l'aérodrome de Paris- Charles de  
Gaulle



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**Arrêté modifiant l'arrêté n°20160427-020 du 27 avril 2016**

portant organisation de l'élection des représentants des communes concernées de l'Oise, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L571-13 modifié et R571-70 à R571-80,
- VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée notamment ses articles 11 et 12 ;
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son titre II relatif aux intercommunalités renforcées ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- VU** l'arrêté inter préfectoral n° 07-044 du 3 avril 2007 approuvant le plan d'exposition au bruit révisé de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle,
- VU** l'arrêté n° 2008-904 du 20 mai 2008 modifié modifiant la composition de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle,
- VU** l'arrêté inter préfectoral n° 2013-11667 du 11 décembre 2013 portant approbation du plan de gêne sonore de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle,

**CONSIDERANT** que, compte tenu des dispositions prévues par la loi précitée, il y a lieu de modifier la répartition des représentants des collectivités locales siégeant à la commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle et d'organiser des élections concernant les représentants des communes,

**SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

A l'article 2 de l'arrêté n°20160427-020 du 27 avril 2016 portant organisation de l'élection des représentants des communes concernées de l'Oise, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle, est ajouté pour le collège des représentants des communes du département de la Seine et Marne, la commune de Vinantes.

5 rue Leblanc - 75911 Paris Cedex 15  
Standard : 01 82 52 40 00 - Adresse Internet : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france)

## ARTICLE 2

L'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 6 de l'arrêté n°20160427-020 du 27 avril 2016 portant organisation de l'élection des représentants des communes concernées de l'Oise, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise à la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Paris-Charles de Gaulle est remplacé par l'alinéa suivant :

**« Les déclarations individuelles de candidature pour le siège de titulaire et de suppléant peuvent être déposées à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, bureau 6B30 - 5 rue Leblanc – 75015 PARIS ou par mail à [commissions-aerodromes@paris-idf.gouv.fr](mailto:commissions-aerodromes@paris-idf.gouv.fr) jusqu'au 19 mai 2016 16 heures. »**

## ARTICLE 3

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée aux préfets des départements de l'Oise, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 17 MAI 2016

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
préfet de Paris

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris



Jean-François CARENCO